



Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le

ID : 095-219500113-20251010-2025_34-DE

Berger
Levrault

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-34

Motion de maintien du service d'urgences de nuit de l'hôpital de Magny-en-Vexin

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 octobre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

• **Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoint, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Bernard LANDEMARD, Conseillers

• **Personne excusée :** Madame Marie-Thérèse HERBINIER (pouvoir à Monsieur Jean-Michel GREGOIRE), Monsieur Laurent DOULET (pouvoir à Monsieur Jean-Joël GIL), Madame Séverine CHAMPETIER (Madame Sylvie LEFRANÇOIS), Madame Sandy CLEMENT (pourvoir à Madame Martine SOREL),

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2025-34 : Motion de maintien du service d'urgences de nuit de l'hôpital de Magny-en-Vexin

Le Conseil Municipal,

Prenant en considération l'annonce de la Direction de l'hôpital NOVO de fermeture du service des urgences de nuit de l'hôpital de Magny-en-Vexin le 1^{er} janvier 2026,

Et considérant que :

Le service des urgences de l'hôpital de Magny-en-Vexin est quotidiennement fréquenté par des patients en demande de soins, venus non seulement des communes du territoire de la Communauté de Communes mais également des départements limitrophes,

- La présence d'un médecin urgentiste est nécessaire la nuit,
- Une telle décision aurait pour conséquences d'engorger le service des urgences de l'hôpital de Pontoise déjà saturé et de rallonger les distances pour les services du SMUR et des pompiers,
- L'absence d'un service des urgences à l'hôpital de Magny-en-Vexin dérogerait à la règle de proximité d'un tel service qui doit être situé à moins de 30 minutes de tout patient,
- La disparition de ce service mettrait en danger le service public hospitalier en milieu rural et ne respecterait pas l'égalité d'accès à des soins de qualité,

Emet, à l'unanimité, le vœu d'abandon immédiat du projet de cessation des activités du service des urgences de nuit de l'hôpital de Magny-en-Vexin et exige son maintien pour la pérennité du droit aux soins et à la santé pour tous.

Délibéré les jour, mois et ans susdits.

Pour extrait certifié conforme

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention

Le 10/10/2025,

Le Maire

Martine SOREL



La Secrétaire de séance

Sylvie LEFRANÇOIS